**CONVENTION DE FORMATION DOCTORALE**

**École doctorale Cognition, Langage, Interaction**

Vu l’article 12 de l’Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Vu la Charte des thèses de l’Université Paris Lumières,

Pour l’Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Dont le siège est : 2, rue de la Liberté – 93526 SAINT DENIS Cedex 02,

Mme/M …………………………, Directrice/Directeur de thèse

ci-après dénommé/e la directrice/directeur de thèse

et

Mme/M …………………………

N° d’étudiant : …………………………

Adresse postale : …………………………

ci-après dénommé/e le/la doctorant/e

établissent la présente convention de formation en vue de l’inscription en doctorat du/de la doctorant/e.

**Article 1 – Inscription**

* Inscription en doctorat de : …………………………
* École doctorale : n° 224 Cognition Langage Interaction
* Équipe d’accueil : ………………………… (nom)
* Première année d’inscription : ………………………… ;
* Titre de la thèse : …………………………
* Recherche menée à temps partiel ❑ : % complet ❑

En cas d’activité professionnelle :

🞏 Enseignant/e du secondaire ou du primaire

🞏 Salarié/e sur emploi du secteur public ou secteur privé

🞏 Micro entrepreneur/e

🞏 Autre situation (à préciser) : …………………………

* Financement de la thèse : non ❑ oui ❑

En cas de financement, cocher l’une des cases suivantes :

🞏 Contrat doctoral (MENESR, ENS, Labex…) **avec** mission complémentaire

🞏 Contrat doctoral (MENESR, ENS, Labex…) **sans** mission complémentaire

🞏 Financement par une entreprise (hors contrat CIFRE)

🞏 Financement par une école (établissements hors tutelle du MENESR)

🞏 Allocation doctorale versée par une collectivité territoriale

🞏 Financement par un autre ministère (y compris Ministère des Affaires Etrangères)

🞏 Convention CIFRE

🞏 Financement par un organisme de recherche

🞏 Financement par une association ou fondation

🞏 Contrat de recherche

🞏 Crédits ANR

🞏 Financement par gouvernements étrangers pour les doctorantes ou les doctorants de nationalité étrangère

🞏 Financement par gouvernement français pour les doctorantes ou les doctorants de nationalité étrangère

🞏 Financements européens, multilatéraux ou étrangers pour les doctorantes ou les doctorants de nationalité française

🞏 Autre situation (à préciser) : …………………………

**Article 2 – Modalités d’encadrement**

1. Le/la doctorant/e effectue sa recherche sous la direction de Mme/M ………………………, professeur/e, maître de conférences HDR *(supprimer la mention inutile)* en……………………….
* Codirection : oui ❑ non ❑

Le cas échéant :

1. Nom du/de la co-directeur/trice de thèse : …………………………
2. Titre et discipline : …………………………
3. Équipe d’accueil de rattachement : …………………………
4. Établissement de rattachement, si différent : …………………………
* Cotutelle : oui ❑ non ❑

Le cas échéant :

1. Nom de l’établissement de cotutelle (pays) : …………………………
2. Établissement pilote : …………………………
3. Nom de la/du co-directeur/trice de thèse : …………………………
4. Titre et discipline : …………………………
5. Modalités d’encadrement :

Le/la directeur/directrice de thèse et le/la doctorant/e s’engagent à se rencontrer à intervalles réguliers tout au long de la durée de la thèse.

Dans le cas d’une cotutelle, indiquer les modalités d’encadrement prévues dans la convention :

|  |
| --- |
|  |

**Article 3 – Modalités pédagogiques**

1. Résumé du projet de thèse (15 lignes max.) :

|  |
| --- |
|  |

1. Moyens et activités mis à disposition par l’École doctorale

*Formations (en Epistémologie et Statistiques notamment) et, dans la limite d’un certain plafond, aides financières*

 *pour la participation à des colloques et des écoles d’été.*

*Organisation d’une Journée d’Étude annuelle par les doctorants de l’École.*

1. Moyens mis à disposition par l’Unité de recherche

*Aides financières en complément à celles dispensées par l’Ecole Doctorale.*

*Aide à l’impression de la thèse.*

1. Si des études de terrain ou séjours spécifiques sont prévus, préciser lesquels, ainsi que leurs conditions de sécurité :

|  |
| --- |
|  |

**Article 4 – Programme et calendrier du projet de recherche**

Préciser les activités prévues et leur répartition sur la durée de la thèse (recherches bibliographiques, terrain, colloques, rédaction, etc.) :

|  |
| --- |
|  |

**Article 5 – Projet professionnel et valorisation**

1. Projet professionnel du doctorant (15 lignes max.). Inclure, le cas échéant, le parcours individuel de formation en lien avec ce projet) :

|  |
| --- |
|  |

1. Diffusion et publication des travaux de recherche. Préciser les objectifs de valorisation des travaux de recherche du/de la doctorant/e (publications, colloques, productions artistiques, brevets, etc.) :

|  |
| --- |
|  |

**Article 6 – Suivi et procédures de médiation**

1. Un comité de suivi est désigné par l’Unité de recherche suivant les orientations proposées par l’École doctorale de rattachement du doctorant.

Nom des membres du comité :

**Article 7 – Droits et devoirs**

1. Confidentialité et droit à la propriété intellectuelle : comme stipulé dans la Charte du doctorat UPL (art. 5), le/la doctorant/e a la qualité pleine et entière d’auteur/e de la thèse.

Préciser, le cas échéant, toute situation particulière éventuelle relative à la confidentialité des résultats de la recherche et au droit à la propriété intellectuelle :

2. Abandon : conformément à la Charte du doctorat UPL (art. 4), dans la mesure où préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l’inscription du/de la doctorant/e dans son établissement, sauf cas réglementaire, l’absence de renouvellement ou de demande de suspension met fin à la préparation de la thèse.

Fait à Saint-Denis, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_\_

Le/la Doctorante : ……………………………………………..

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_\_ Signature :

Le/la Directeur(s)/trice(s) de thèse : ………………………………………………..

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_\_ Signature :

|  |
| --- |
| Visa de l’École Doctorale |